

**Lesā ma Penn***Certified Public Accountants*Lesā ma Penn Compound
Fugalei Street by the Bridge
Fugalei
PO Box 1599
Apia, SamoaTelephone: (685) 20321
(685) 20322
Fax: (685) 23722
(685) 21335
Email: lesapenn@samoa.ws

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUX MEMBRES DU

SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

Nous avons vérifié les états financiers du PROE pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, qui figurent aux pages 3 à 11. Ces états fournissent des informations sur le compte de résultat et la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2008.

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la soumission d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus et donnant une image fidèle de la situation financière du PROE au 31 décembre 2008 ainsi que de son compte de résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers soumis par la direction.

Opinion sur les états financiers

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation :

- Des estimations et appréciations substantielles retenues par la direction lors de la préparation des états financiers ; et
- De l'adéquation des principes comptables aux circonstances de l'Organisation, de leur application systématique et de leur déclaration judicieuse.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales en la matière. Il a été planifié et exécuté de manière à obtenir toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires en vue de la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient volontaires ou involontaires. Nous avons également évalué la présentation d'ensemble des états financiers.

Exigences spécifiques

En application des dispositions de l'article 32 (paragraphe a à f) du règlement financier du PROE, nous portons à votre connaissance les points suivants :

- (a) La portée et la nature de notre examen sont précisées au paragraphe ci-dessus intitulé « Opinion sur les états financiers » ;
- (b) Questions relatives à l'intégrité et à la fidélité des comptes : aucune question matérielle susceptible d'avoir une incidence sur l'intégrité et la fidélité des comptes n'a été notée.
- (c) La fidélité des registres concernant les fournitures et l'équipement, déterminée suite à l'inventaire et l'examen de ces registres : le registre des immobilisations a été mis à jour suite au dernier inventaire des biens du PROE dressé en février 2009.
- (d) Les procédures financières du PROE, y compris les questions liées aux contrôles internes et au respect du manuel sur les procédures financières et du manuel sur les procédures administratives, sont satisfaisantes.
- (e) Le caractère adéquat de l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE : l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE est adéquate.
- (f) Autres questions - La direction a répondu aux questions soulevées dans la note que nous lui avons adressée.

Nous avons également effectué un contrôle par sondages des éléments probants concernant les fonds de NZAID et AUSAID reçus par l'Organisation. Nous confirmons que ces fonds ont été dépensés conformément au mémorandum d'accord signé entre les parties concernées.

Avis sans réserve

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) au 31 décembre 2008 ainsi que du résultat de ses activités à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus et au règlement financier du PROE.

Notre audit a été achevé le 16 avril 2009 et l'opinion exprimée ci-dessus est valide à cette date.

